

CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

- **Objectif(s) :**
 - **Evaluation des créances et dettes libellées en monnaies étrangères,**
 - **Traitements comptables : facturation, fin d'exercice, règlement,**
 - **Conséquences fiscales.**

- **Prérequis(s) : mécanisme des opérations commerciales :**
 - **Créances - encaissements,**
 - **Dettes - paiements.**

- **Modalité(s) : situations diverses et variées :**
 - **Exportations,**
 - **Importations,**
 - **Synthèse,**
 - **Application.**

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. RISQUE DE CHANGE.....	4
Chapitre 2. POSITION DE CHANGE.....	4
Chapitre 3. REFERENCES JURIDIQUES.....	4
3.1. Article 341-1 du PCG.....	4
3.2. Article 342-5 du PCG.....	4
Chapitre 4. ANALYSE DES PROBLEMES DE CHANGE.	5
Chapitre 5. PRESCRIPTIONS DU PCG.....	5
Chapitre 6. PRINCIPES D'EVALUATION.....	6
Chapitre 7. PRINCIPES DE COMPTABILISATION.....	6
7.1. A la date de l'opération de vente ou d'achat hors des frontières européennes.	6
7.1.1. Exportation ou vente extracommunautaire.	6
7.1.2. Importation ou achat extracommunautaire.....	6
7.2. A la date d'arrêtés des comptes : ajustements des créances et des dettes.....	7
7.2.1. En cas de gain latent de change.....	7
7.2.2. En cas de perte latente de change.	7
7.3. A la date d'ouverture de l'exercice suivant.	7
7.4. A la date du règlement de la dette au fournisseur.....	8
7.5. A la date d'encaissement de la créance détenue sur un client.....	8
7.6. A la fin de l'exercice.	8

Chapitre 8. EXEMPLE 01 : COUVERTURES DE CHANGE.	8
8.1. Enoncé et travail à faire.....	8
8.2. Annexe.....	9
8.3. Correction.	9
8.3.1. Travail 1.	9
8.3.2. Travail 2.	9
Chapitre 9. DEVICES EN CAISSE et CREDITS BANCAIRES EN DEVICES.	10
9.1. Devises en caisse.	10
9.2. Crédits bancaires en devises.....	10
Chapitre 10. EXEMPLE 02 : OPERATIONS SUR CREANCES EN MONNAIES ETRANGERES.	10
10.1. Enoncé et travail à faire.....	10
10.2. Annexes.	11
10.2.1. Annexe 1.	11
10.2.2. Annexe 2.	11
10.3. Correction.	12
10.3.1. Travail 1.	12
10.3.2. Travail 2.	12
10.3.3. Travail 3.	12
10.3.4. Travail 4.	12
Chapitre 11. EXEMPLE 03 : OPERATIONS SUR DETTES EN MONNAIES ETRANGERES.	13
11.1. Enoncé et travail à faire.....	13
11.2. Annexes.	14
11.2.1. Annexe 1.	14
11.2.2. Annexe 2.	14
11.3. Correction.	14
11.3.1. Travail 1.	14
11.3.2. Travail 2.	15
11.3.3. Travail 3.	15
11.3.4. Travail 4.	15
Chapitre 12. LES DIFFERENCES DE CONVERSION AU BILAN.	16
Chapitre 13. LES AJUSTEMENTS DES PROVISIONS POUR RISQUES DE CHANGES DANS LE TABLEAU DE RESULTAT.	16
Chapitre 14. ASPECTS FISCAUX.	17
14.1. Résultat fiscal imposable.	17
14.2. Commentaires.....	17
Chapitre 15. SYNTHESE.	18
15.1. Principes.....	18
15.2. Bilan.....	19
15.3. Tableau de résultat.....	19
APPLICATION.	20

Enoncé et travail à faire.....	20
Annexes.	21
Annexe 1.	21
Annexe 2.	21
Annexe 3.	22
Annexe 4.	23
Correction.	23
Travail 1.	23
Travail 2.	24
Travail 3.	25
Travail 4.	25

Chapitre 1. RISQUE DE CHANGE.

Le risque de change est dû aux variations du cours des devises par rapport à l'unité monétaire utilisée par l'entreprise soit l'euro. Ainsi, les contrats libellés en dollars américains sont soumis à un risque de change car cette monnaie peut s'apprécier ou se déprécier par rapport à l'euro entre la date du contrat et la date du règlement.

Le *risque de change* peut être de *nature* :

- *commerciale* pour les entreprises qui achètent et qui vendent des biens ou des services dont les factures sont libellées en monnaie étrangère. Ainsi, les créances peuvent se déprécier et les dettes au contraire s'apprécier
- *financière* pour les entreprises qui empruntent et qui prêtent dans une monnaie étrangère. Une entreprise qui emprunte en devise peut s'exposer à une augmentation de ses dettes et de ses remboursements.

Chapitre 2. POSITION DE CHANGE.

C'est la différence entre le total des avoirs et créances et le total des dettes pour une devise donnée.

Exemple : cas d'une entreprise d'import – export :

Créances et avoirs		Dettes	
Postes	Montants en \$	Postes	Montants en \$
Prêts	10 000	Emprunts	7 000
Créances clients	30 000	Dettes	8 000
Banque	6 000	Position de change	31 000
Total	46 000	Total	45 000

L'entreprise est exposée à un risque de change sur le montant de sa position de change soit 31 000 \$.

La position de change calculée par échéance à 3 mois, 6 mois ou 1 an, est dite :

- courte quand les dettes sont supérieures aux créances et avoirs
- longue quand créances et avoirs sont supérieurs aux dettes.

Chapitre 3. REFERENCES JURIDIQUES.

3.1. Article 341-1 du PCG.

« Lorsque l'évaluation des éléments d'actif ou de passif dépend des cours de change, les cours de change à utiliser sont pour des devises cotées les cours indicatifs de la Banque de France publiés au Journal officiel, et pour les autres devises les *cours moyens mensuels* établis par la Banque de France.»

3.2. Article 342-5 du PCG.

« Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours du change.

Lorsque l'application du taux de **conversion à la date de clôture** de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des **comptes transitoires**, en attente de régularisations ultérieures :

- à **l'actif du bilan** pour les différences correspondant à une **perte latente**,
- au **passif du bilan** pour les différences correspondant à un **gain latent**.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques, sous réserve de dispositions particulières. »

Chapitre 4. ANALYSE DES PROBLEMES DE CHANGE.

Avec l'EURO, depuis le 1er janvier 2002, les problèmes de conversion des monnaies nationales pour les échanges commerciaux à l'intérieur de l'Union Européenne ont disparu, d'où une simplification comptable et aussi fiscale pour les entreprises réalisant des opérations à l'intérieur des frontières européennes.

Cependant, ces problèmes de conversion demeurent pour les échanges avec les pays tiers, hors des limites de l'Union Européenne : conversion des créances et des dettes exprimées en euros par rapport au dollar, au yen par exemple.

A la date de l'inventaire, afin de respecter les principes généraux définis par le Plan Comptable Général, dont le **principe de l'image fidèle**, il est nécessaire d'évaluer avec exactitude, les créances et les dettes exprimées en monnaies étrangères, selon les cours des devises au jour de la clôture des comptes.

Se pose le problème de la conversion des devises en fonction des cours de change par rapport à l'unité monétaire européenne : l'euro. La variation du cours des devises peut faire varier la valeur des créances et des dettes d'où l'apparition d'un **risque de change**.

Ainsi, à la clôture de l'exercice peuvent apparaître :

- des **gains latents** de change,
- des **pertes latentes** de change.

Il n'est pas possible de compenser les pertes et gains de change latents selon le principe de « **non-compensation** ».

Les pertes latentes conduiront logiquement, par respect du **principe de prudence**, à l'enregistrement d'une **dotation aux provisions pour risques à caractère financier**.

Au moment des encaissements des créances et des règlements des dettes seront constatés soit :

- des **gains réels** de change, comptabilisés dans les **produits financiers**,
- des **pertes réelles** de change, comptabilisées en **charges financières**, sans compensation.

Chapitre 5. PRESCRIPTIONS DU PCG.

Article 444-47 du PCG : « Les comptes 476 « Différences de conversion – Actif » et 477 « Différences de conversion – Passif » enregistrent les différences de conversion résultant de l'actualisation, au taux de change de fin d'exercice, des comptes de créances et de dettes libellées en monnaies étrangères.

Le compte **476 « Différences de conversion – Actif »** est débité des pertes latentes par le crédit des comptes de créances ou des comptes de dettes selon qu'elles correspondent à une diminution des créances ou à une augmentation des dettes.

Le compte **477 « Différences de conversion – Passif »** est crédité des gains latents par le débit des comptes de créances ou des comptes de dettes selon qu'elles correspondent à une augmentation des créances ou à une diminution des dettes. »

Ces comptes transitoires ou d'attente seront soldés, par des écritures d'extourne ou de contrepassation :

- soit au début de l'exercice suivant, lors des opérations d'ouverture,
- soit à la date d'encaissement de la créance ou de paiement de la dette.

Chapitre 6. PRINCIPES D'EVALUATION.

Pour les créances et les dettes trois dates doivent être repérées :

1°) A la date du contrat ou de la facturation :

- *les factures reçues et émises sont libellées en monnaies étrangères,*
- *faire la conversion en Euros selon le cours du jour.*

2°) A la date d'arrêté des comptes, lors des travaux d'inventaire :

- *évaluation des créances et des dettes selon les cours à la date de l'inventaire,*
- *enregistrement d'un gain latent de change ou d'une perte latente de change avec dotation aux provisions (principe de prudence).*

3°) A la date de règlement de la dette ou d'encaissement de la créance :

- *enregistrement des paiements des factures reçues et encaissements des factures émises selon le cours du jour du règlement,*
- *constat d'un gain réel de change ou d'une perte réelle de change.*

Chapitre 7. PRINCIPES DE COMPTABILISATION.

Les traitements comptables suivent la chronologie des différentes opérations soit :

7.1. A la date de l'opération de vente ou d'achat hors des frontières européennes.

7.1.1. Exportation ou vente extracommunautaire.

411 701/707	Clients Ventes <i>Exportation ou vente extracommunautaire</i>	D	C
------------------------------	---	----------	----------

7.1.2. Importation ou achat extracommunautaire.

601/602/607	Achats... (1)		D	
2...	Immobilisations (1)		D	
622	Rémunérations d'intermédiaires		D	
44562/44566	TVA déductible...		D	
401/404	Fournisseurs... (2)			C
4455	TVA à décaisser (3)			C
	<i>Importation ou achat extracommunautaire</i>			

(1) dont droits de douane

(2) TTC si transitaire

(3) pas d'intermédiaire

7.2. A la date d'arrêté des comptes : ajustements des créances et des dettes.

7.2.1. En cas de gain latent de change.

411	Clients		D	
401	Fournisseurs		D	
477	Différence de conversion - Passif			C
ou 4771	Augmentation des créances			ou C
ou 4772	Diminution des dettes			ou C
	<i>Écart de conversion passif</i>			

7.2.2. En cas de perte latente de change.

476	Différence de conversion - Actif		D	
ou 4761	Diminution des créances		ou D	
ou 4762	Augmentation des dettes		ou D	
411	Clients			C
401	Fournisseurs			C
	<i>Écart de conversion actif</i>			

Puis constitution d'une provision pour risque d'un montant égal à la perte latente de change.

6865	Dotations aux provisions financières		D	
1515	Provisions pour pertes de change			C
	<i>Création de la provision</i>			

7.3. A la date d'ouverture de l'exercice suivant.

Il est possible de contrepasser les écritures relatives aux différences de conversion. Sinon, les comptes de différences de conversion seront soldés lors des enregistrements des flux financiers définitifs.

477	Différence de conversion – Passif		D	
411	Clients			C
401	Fournisseurs			C
	<i>Extourne des écritures de fin d'exercice précédent</i>			

411	Clients		D	
401	Fournisseurs		D	
476	Différence de conversion – Actif			C
	<i>Extourne des écritures de fin d'exercice précédent</i>			

7.4. A la date du règlement de la dette au fournisseur.

401	Fournisseurs		D	
666	Pertes de change		D	
ou 766	Gains de change			ou C
512	Banque			C
	<i>Paiement</i>			

7.5. A la date d'encaissement de la créance détenue sur un client.

512	Banque		D	
666	Pertes de change		D	
ou 766	Gains de change			ou C
411	Clients			C
	<i>Encaissement</i>			

7.6. A la fin de l'exercice.

En fonction de l'évolution des cours des devises, un ajustement de la provision pour pertes de change devra être effectué par dotation ou par reprise.

1515	Provisions pour pertes de change		D	
7865	Reprises sur provisions financières			C
	<i>Annulation ou réduction de la provision</i>			

Chapitre 8. EXEMPLE 01 : COUVERTURES DE CHANGE.

Article 342-6 « Lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence. Il en est ainsi ... lorsque l'opération traitée en devises est assortie par l'entité d'une opération symétrique destinée à couvrir les conséquences de la fluctuation du change, appelée *couverture de change*, la provision n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert... »

8.1. Enoncé et travail à faire.

Une société détient une créance de 60 000 \$ sur un client américain au cours de 1 € = 1,20 \$ le 01/06/200N.

Pour couvrir en partie le risque de change, elle emprunte simultanément 40 000 \$.

Le 31/12/200N, le cours est de 1 € = 1,25 \$

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- Annexe : Bordereau de saisie – Journal unique

1°) Calculer les différents gains et pertes de change ainsi que le montant de la provision nécessaire au 31/12/200N.

2°) Comptabiliser les écritures nécessaires.

8.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Client US Facture n° ...		
200N			Emprunt bancaire US		
200N+1			Ecart de conversion actif		
200N			Ecart de conversion passif		
200N			Provision pour perte de change		
Totaux					

8.3. Correction.

8.3.1. Travail 1.

- Perte latente sur la créance :

$$(60\ 000 / 1.20) - (60\ 000 / 1.25) = 50\ 000\ € - 48\ 000\ € = 2\ 000\ €.$$

- Gain latent sur dette d'emprunt :

$$(40\ 000 / 1.20) - (40\ 000 / 1.25) = 33\ 333,33 - 32\ 000 = 1\ 333,33\ €.$$

- Provision pour risque de change nécessaire au 31/12/200N :

$$2\ 000 - 1\ 333,33 = 666,67\ €.$$

8.3.2. Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-juin 200N	411 707	Clients Ventes de marchandises	Client US Facture n° ...	50 000.00	50 000.00
1-juin 200N	512 164	Banques Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunt bancaire US	33 333.33	33 333.33
31-déc. 200N+1	4761 4768 411	Diminution des créances Différences compensées par couverture de change Clients	Ecart de conversion actif	666.67 1 333.33	2 000.00
31-déc. 200N	164 477	Emprunts auprès des établissements de crédit Différences de conversion - PASSIF	Ecart de conversion passif	1 333.33	1 333.33
31-déc. 200N	6865 1515	Dotations aux provisions financières Provisions pour pertes de change	Provision pour perte de change	666.67	666.67
Totaux				87 333.33	87 333.33

Chapitre 9. DEVICES EN CAISSE et CREDITS BANCAIRES EN DEVICES.

9.1. Devises en caisse.

Les entreprises et commerces qui détiennent des espèces en devises doivent convertir leurs avoirs à la fin de l'exercice en €.

Il en découle un gain réel ou une perte réelle de change.

1°) Cas de gain réel de change :

530	Caisse		D		C	
766	Gains de change					

2°) Cas de perte réelle de change :

666	Pertes de change		D		C	
530	Caisse					

9.2. Crédits bancaires en devises.

Les opérations de crédits bancaires en devises peuvent générer elles aussi des gains réels ou des pertes réelles de change.

1°) Cas de gain réel de change :

519	Concours bancaires courants		D		C	
766	Gains de change					

2°) Cas de perte réelle de change :

666	Pertes de change		D		C	
519	Concours bancaires courants					

Chapitre 10. EXEMPLE 02 : OPERATIONS SUR CREANCES EN MONNAIES ETRANGERES.

Cas des exportations vers des clients installés dans des pays tiers, hors zone Euro.

10.1. Enoncé et travail à faire.

Le 02/03/200N : vente de marchandises à un client américain. Le montant net de la facture s'élève à 4 000 \$.

Cours de l'Euro : 1 € = 0,9000 \$ ou 1 \$ = 1 / 0,9 = 1,11111 €

Le 31/12/200N (date de fin d'exercice) :

Cours de l'Euro :

- Cas 1 : 1 € = 0,8800 \$ ou 1\$ = 1 / 0,88 = 1,13636 €
- Cas 2 : 1 € = 0,9300 \$ ou 1\$ = 1 / 0,93 = 1,07526 €

Le **11/04/200N+1** : encaissement de la créance par virement bancaire

Cours de l'Euro :

- **Cas 1** : 1 € = 0,8700 \$ ou 1 \$ = 1 / 0,87 = 1,14943 €
- **Cas 2** : 1 € = 0,9400 \$ ou 1 \$ = 1 / 0,94 = 1,06383 €

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- **Annexe 1** : Bordereau de saisie (à compléter pour le cas 1).
- **Annexe 2** : Bordereau de saisie (à compléter pour le cas 2).

En envisageant le cas 1 :

1°) Evaluer le montant de la créance et les différences de change.

2°) Présenter les écritures nécessaires : le jour de la vente, à la clôture de l'exercice 200N, à l'ouverture de l'exercice 200N+1 et à la date d'encaissement de la créance en 200N+1.

En envisageant le cas 2 :

3°) Evaluer le montant de la créance et les différences de change.

4°) Présenter les écritures nécessaires : le jour de la vente, à la clôture de l'exercice 200N, à l'ouverture de l'exercice 200N+1 et à la date d'encaissement de la créance en 200N+1.

10.2. Annexes.

10.2.1. Annexe 1.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Client Facture n° ...		
200N			Ecart de conversion		
200N+1			Extourne de l'écart de conversion		
200N+1			Encaissement de la créance		
Totaux					

10.2.2. Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Client Facture n° ...		
200N			Ecart de conversion		
200N			Dotation aux provisions pour pertes de change		
200N+1			Extourne de l'écart de conversion		
200N+1			Encaissement de la créance		
200N+1			Reprise sur provisions pour pertes de change		
Totaux					

10.3. Correction.

10.3.1. Travail 1.

Le **02 mars 200N** :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 0,9000 \text{ \$} \Rightarrow 1 \text{ \$} = 1 / 0,9 = 1,11111 \text{ €}$
- Créance initiale = $1,11111 \times 4000 = 4\ 444,44 \text{ €}$

Le **31 décembre 200N** (date de fin d'exercice) :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 0,8800 \text{ \$} \Rightarrow 1 \text{ \$} = 1 / 0,88 = 1,13636 \text{ €}$
- Créance = $1,13636 \text{ €} \times 4\ 000,00 = 4\ 545,44 \text{ €}$

Le **11 avril N+1** :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 0,8700 \text{ \$} \Rightarrow 1 \text{ \$} = 1 / 0,87 = 1,14943 \text{ €}$
- Encaissement = $1,14943 \text{ €} \times 4\ 000,00 = 4\ 597,72 \text{ €}$

10.3.2. Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
3-févr. 200N	411 707	Clients Ventes de marchandises	Client Facture n° ...	4 444.44	4 444.44
31-déc. 200N	411 477	Clients Différences de conversion - PASSIF	Ecart de conversion	101.00	101.00
31-déc. 200N+1	477 411	Différences de conversion - PASSIF Clients	Extourne de l'écart de conversion	101.00	101.00
11-avr. 200N+1	512 766 411	Banques Gains de change Clients	Encaissement de la créance	4 597.72	153.28 4 444.44
Totaux				9 244.16	9 244.16

10.3.3. Travail 3.

Le **02 mars 200N** :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 0,9000 \text{ \$} \Rightarrow 1 \text{ \$} = 1 / 0,9 = 1,11111 \text{ €}$
- Créance initiale = $1,11111 \times 4000 = 4\ 444,44 \text{ €}$

Le **31 décembre 200N** (date de fin d'exercice) :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 0,9300 \text{ \$} \Rightarrow 1 \text{ \$} = 1 / 0,93 = 1,07526 \text{ €}$
- Créance = Créance = $1,07526 \text{ €} \times 4\ 000,00 = 4\ 301,04 \text{ €}$

Le **11 avril N+1** :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 0,9400 \text{ \$} \Rightarrow 1 \text{ \$} = 1 / 0,94 = 1,06383 \text{ €}$
- Encaissement = $1,06383 \text{ €} \times 4\ 000,00 = 4\ 255,32 \text{ €}$

10.3.4. Travail 4.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
3-févr. 200N	411 707	Clients Ventes de marchandises	Client Facture n° ...	4 444.44	4 444.44
31-déc. 200N	476 411	Différences de conversion - ACTIF Clients	Ecart de conversion	143.40	143.40
31-déc. 200N	6865 1515	Dotations aux provisions financières Provisions pour pertes de change	Dotation aux provisions pour pertes de change	143.40	143.40
1-janv. 200N+1	411 476	Clients Différences de conversion - ACTIF	Extourne de l'écart de conversion	143.40	143.40
11-avr. 200N+1	512 666 411	Banques Pertes de change Clients	Encaissement de la créance	4 255.32 189.12	4 444.44
11-avr. 200N+1	1515 7865	Provisions pour pertes de change Reprises sur provisions financières	Reprise sur provisions pour pertes de change	143.40	143.40
Totaux				9 462.48	9 462.48

Chapitre 11. EXEMPLE 03 : OPERATIONS SUR DETTES EN MONNAIES ETRANGERES.

Cas des importations auprès de fournisseurs implantés dans des pays tiers, hors zone Euro.

11.1. Enoncé et travail à faire.

Le **06 septembre 200N** : achat de marchandises à un fournisseur japonais. La facture reçue s'élève à **1 000 000,00 JPY**.

Cours de l'Euro à cette date : **1 € = 110,00 JPY** ou **1 JPY = 1 / 110 = 0,00909 €**

Cours de l'Euro le **31 décembre 200N** (date de fin d'exercice) :

- **Cas 1** : 1 € = 108,00 JPY ou 1 JPY = 1 / 108 = 0,00926 €.
- **Cas 2** : 1 € = 111,00 JPY ou 1 JPY = 1 / 111 = 0,00901 €.

Cours de l'Euro le **11 avril 200N+1** (paiement de la dette par virement bancaire) :

- **Cas 1** : 1 € = 109,00 JPY ou 1 JPY = 1 / 109 = 0,00917 €.
- **Cas 2** : 1 € = 112,00 JPY ou 1 JPY = 1 / 112 = 0,00893 €

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- **Annexe 1** : Bordereau de saisie (à compléter pour le cas 1).
- **Annexe 2** : Bordereau de saisie (à compléter pour le cas 2).

En envisageant le cas 1 :

1°) Evaluer le montant de la dette et les différences de change.

2°) Présenter les écritures nécessaires : le jour de l'achat, à la clôture de l'exercice 200N, à l'ouverture de l'exercice 200N+1 et à la date de paiement de la dette en 200N+1.

En envisageant le cas 2 :

3°) Evaluer le montant de la dette et les différences de change.

4°) Présenter les écritures nécessaires : le jour de l'achat, à la clôture de l'exercice 200N, à l'ouverture de l'exercice 200N+1 et à la date paiement de la dette en 200N+1.

11.2. Annexes.

11.2.1. Annexe 1.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Fournisseur Facture n° ...		
200N			Ecart de conversion		
200N			Dotations aux provisions pour pertes de change		
200N+1			Extourne de l'écart de conversion		
200N+1			Paiement de la dette		
200N+1			Reprises sur provisions pour pertes de change		
Totaux					

11.2.2. Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Fournisseur Facture n° ...		
200N			Ecart de conversion		
200N+1			Extourne de l'écart de conversion		
200N+1			Paiement de la dette		
Totaux					

11.3. Correction.

11.3.1. Travail 1.

Le **06 septembre 200N** :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 110,00 \text{ JPY} \Rightarrow 1 \text{ JPY} = 1 / 110 = \mathbf{0,009909 \text{ €}}$
- Dette initiale = $0,009909 \text{ €} \times 1 \text{ M JPY} = \mathbf{9\ 090,00 \text{ €}}$

Le **31 décembre 200N** :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 108,00 \text{ JPY} \Rightarrow 1 \text{ JPY} = 1 / 108 = \mathbf{0,00926 \text{ €}}$
- Dette = $0,0926 \text{ €} \times 1 \text{ M JPY} = \mathbf{9\ 260,00 \text{ €}}$

Le **11 avril 200N+1** :

- Cours de l'Euro : $1 \text{ €} = 109,00 \text{ JPY} \Rightarrow 1 \text{ JPY} = 1 / 109 = \mathbf{0,00917 \text{ €}}$
- Paiement = $0,00917 \text{ €} \times 1 \text{ M JPY} = \mathbf{9\ 170,00 \text{ €}}$

11.3.2. Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
6-sept. 200N	607 401	Achats de marchandises Fournisseurs	Fournisseur Facture n° ...	9 090.00	9 090.00
31-déc. 200N	476 401	Différences de conversion - ACTIF Fournisseurs	Ecart de conversion	170.00	170.00
31-déc. 200N	6865 1515	Dotations aux provisions financières Provisions pour pertes de change	Dotations aux provisions pour pertes de change	170.00	170.00
1-janv. 200N+1	401 476	Fournisseurs Différences de conversion - ACTIF	Extourne de l'écart de conversion	170.00	170.00
11-avr. 200N+1	401 666 512	Fournisseurs Pertes de change Banques	Paiement de la dette	9 090.00 80.00	9 170.00
11-avr. 200N+1	1515 7865	Provisions pour pertes de change Reprises sur provisions financières	Reprises sur provisions pour pertes de change	170.00	170.00
Totaux				18 940.00	18 940.00

11.3.3. Travail 3.

Le **06 septembre 200N** :

- Cours de l'Euro : 1 € = 110,00 JPY => 1 JPY = 1 / 110 = **0,009909 €**
- Dette initiale = 0,009909 € x 1 M JPY = **9 090,00 €**

Le **31 décembre 200N** :

- Cours de l'Euro : 1 € = 111,00 JPY => 1 JPY = 1 / 111 = **0,00901 €**
- Dette = 0,00901 € x 1 M JPY = **9 010,00 €**

Le **11 avril 200N+1** :

- Cours de l'Euro : 1 € = 112,00 JPY => 1 JPY = 1 / 112 = **0,00893 €**
- Paiement = 0,00893 € x 1 M JPY = **8 930,00 €**

11.3.4. Travail 4.

Bordereau de saisie - Journal Unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
6-sept. 200N	607 401	Achats de marchandises Fournisseurs	Fournisseur Facture n° ...	9 090.00	9 090.00
31-déc. 200N	401 477	Fournisseurs Différences de conversion - PASSIF	Ecart de conversion	80.00	80.00
1-janv. 200N+1	477 401	Différences de conversion - PASSIF Fournisseurs	Extourne de l'écart de conversion	80.00	80.00
11-avr. 200N+1	401 766 512	Fournisseurs Gains de change Banques	Paiement de la dette	9 090.00	160.00 8 930.00
Totaux				18 340.00	18 340.00

Chapitre 12. LES DIFFERENCES DE CONVERSION AU BILAN.

cerfa N° 10937 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

① **BILAN – ACTIF**

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2050 7
(2007)

Désignation de l'entreprise : _____		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text"/>	
Adresse de l'entreprise _____		Durée de l'exercice précédent * <input type="text"/>	
Numéro SIRET * <input type="text"/>		Code APE <input type="text"/>	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, <input type="text"/>	R - 1 <input type="text"/>
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	Compte 476
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	« Provisions pour pertes de change »	DP Compte 1515
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
	Écarts de conversion passif * (V)		ED Compte 477

Chapitre 13. LES AJUSTEMENTS DES PROVISIONS POUR RISQUES DE CHANGES DANS LE TABLEAU DE RESULTAT.

cerfa N° 10167 * 11
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

D.G.I. N° 2052 7
(2007)

Désignation de l'entreprise : _____		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
		Total	
		Exercice (N-1)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	Compte 786
	Différences positives de change	GN	Compte 766
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
	Total des produits financiers (V)	GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions	GQ	Compte 686
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	
	Différences négatives de change	GS	Compte 666
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
	Total des charges financières (VI)	GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	

Chapitre 14. ASPECTS FISCAUX.

14.1. Résultat fiscal imposable.

Lors du passage du résultat comptable de l'exercice au résultat fiscal des réintégrations et déductions doivent être réalisées (tableau n° 9 « Détermination du résultat fiscal » DGI n° 2058 A).

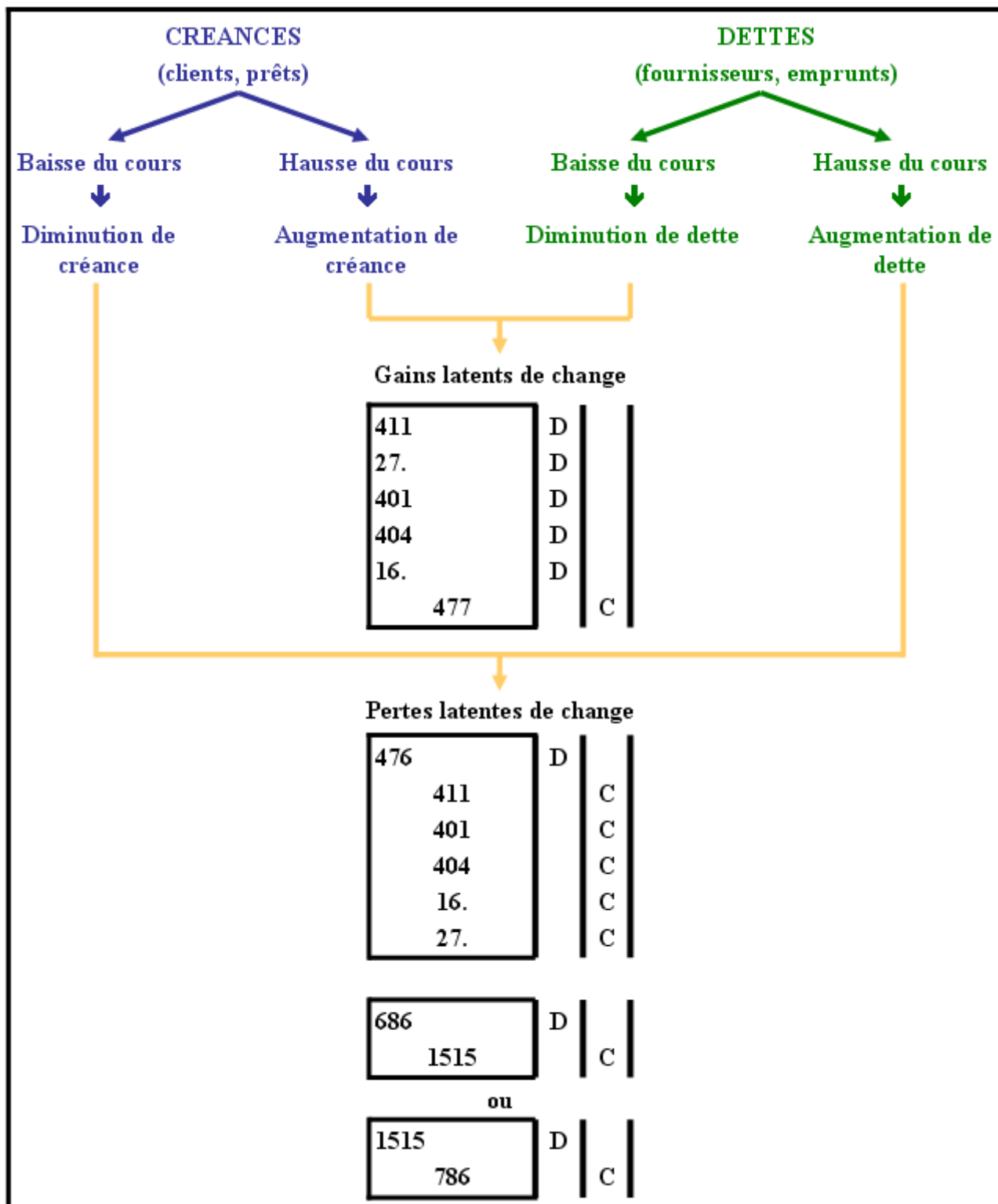
Résultat comptable	:	<input type="text"/>
+ Réintégrations :		
→ Gains latents de change (Différences de conversion – Passif)	:	<input type="text"/>
→ Dotations aux provisions pour pertes de change	:	<input type="text"/>
- Déductions :		
→ Pertes latentes de change (Différences de conversion – Actif)	:	<input type="text"/>
→ Reprises sur provisions pour pertes de change	:	<input type="text"/>
= Résultat fiscal imposable	:	<input type="text"/>

14.2. Commentaires.

- Les gains latents de change sont imposables d'où leur réintégration.
- A contrario, les pertes latentes de change sont déductibles fiscalement.
- Pour éviter une double déduction (pertes latentes et dotations aux provisions), les dotations aux provisions pour pertes de change doivent être réintégrées
- A l'inverse, les reprises de provisions pour pertes de change sont déductibles.

Chapitre 15. SYNTHESE.

15.1. Principes.



15.2. Bilan.

ACTIF	PASSIF
476 Différences de conversion – Actif	477 Différences de conversion – passif

15.3. Tableau de résultat.

CHARGES	PRODUITS
Résultat d'exploitation	
666 Pertes réelles de change	766 Gains réels de change
686 Dotations aux provisions financières	686 Reprises sur provisions financières
Résultat financier	
+/- Résultat exceptionnel	
= Résultat comptable	

APPLICATION.

Enoncé et travail à faire.

Une société d'Import-Export réalise des opérations avec des fournisseurs et des clients implantés dans de nombreux pays situés hors de la zone Euro.

Le **31 décembre 200N**, à la date de fin d'exercice, l'état des créances et des dettes en devises est le suivant :

Tiers	Dates des factures	Montants	Cours de la devise à la date des factures	Cours de la devise au 31/12/N	Cours de la devise au règlement	Échéance
Clients :						
BROWN	05-02-N	5 000 \$	1 \$ = 1,12 €	1 \$ = 1,08 €	1 \$ = 1,15 €	15-03-N+1
YOKO	15-03-N	2 000 000 JPY	1 JPY = 0,0088 €	1 JPY = 0,0090 €	1 JPY = 0,0086 €	20-02-N+1
Fournisseurs :						
JAKSON	18-09-N	3 000 \$	1 \$ = 1,06 €	1 \$ = 1,08 €	1 \$ = 1,14 €	12-01-N+1
YAMAMOTO	15-10-N	1 200 000 JPY	1 JPY = 0,0092 €	1 JPY = 0,0090 €	1 JPY = 0,0088 €	29-04-N+1

Au **31 décembre 200N-1**, une provision pour risques de change avait été constituée pour **500,00 €**

Le **résultat d'exploitation** de l'exercice 200N s'élève à **20 000,00 €**

Les **pertes réelles de change** de l'exercice 200N s'élèvent à **900,00 €**

Les **gains réels de change** de l'exercice 200N s'élèvent à **800,00 €**

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Tableau de calcul des gains et pertes latents de changes (à compléter).
- Annexe 2 : Bordereau de saisie (à compléter).
- Annexe 3 : Tableau d'évaluation du résultat comptable (à compléter).
- Annexe 4 : Tableau d'évaluation du résultat fiscal (à compléter).

1°) Compléter le tableau de calcul des gains et pertes latents de changes (ne pas tenir compte de la TVA).

2°) Préparer la saisie des écritures nécessaires, aux différentes dates des exercices 200N et 200N+1).

3°) Evaluer le résultat comptable de l'exercice 200N.

4°) Déterminer le résultat fiscal de l'exercice 200N.

Annexes.

Annexe 1.

Tableau de calcul des gains et pertes latents de change

Tiers	Montants initiaux des factures en €	A l'inventaire au 31/12/200N			A l'échéance en 200N+1			
		Montants des factures en €	Gain latent	Perte latente	Provision nécessaire	Montants des règlements en €	Gains réels	Pertes réelles
Clients								
Brown								
Yoko								
Fournisseurs								
Jakson								
Yamamoto								
Totaux								

Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal Unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Client Brown Facture n° ...		
200N			Client Yoko Facture n° ...		
200N			Fournisseur Jackson Facture n° ...		
200N			Fournisseur Yamamoto Facture n° ...		
200N			Différences de conversion - Actif		
200N			Création des provisions 200N		
200N			Différences de conversion - Passif		
200N			Annulation des provisions 200N-1		
Totaux					

Bordereau de saisie - Journal Unique - Année 200N+1					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N+1			Extourne des différences de conversion - Actif		
200N+1			Extourne des différences de conversion - Passif		
200N+1			Fournisseur Jackson Ordre de virement n°		
200N+1			Client Yoko Virement n°		
200N+1			Client Brown Virement n°		
200N+1			Fournisseur Yamamoto Ordre de virement n°		
Totaux					

Annexe 3.

Tableau d'évaluation du résultat comptable

Eléments	Charges	Produits
RESULTAT D'EXPLOITATION		
+ PRODUITS FINANCIERS :		
766 Gains réels de change (200N)		
7865 Reprises sur provisions financières (200N-1)		
TOTAL 1		
- CHARGES FINANCIERES :		
666 Pertes réelles de change (200N)		
6865 Dotations aux provisions financières (200N)		
TOTAL 2		
→ RESULTAT FINANCIER (Total 1 - Total 2)		
→ RESULTAT COMPTABLE		

Annexe 4.

Tableau d'évaluation du résultat comptable

Eléments	Charges	Produits
RESULTAT COMPTABLE		
+ REINTEGRATIONS :		
Gains latents de change (200N)		
Dotations aux provisions financières (200N)		
TOTAL 1		
- DEDUCTIONS :		
Pertes latentes de change (200N)		
Reprises sur provisions financières (200N-1)		
TOTAL 2		
→ RESULTAT FISCAL		

Correction.

Travail 1.

Tableau de calcul des gains et pertes latents de change

Tiers	Montants initiaux des factures en €	A l'inventaire au 31/12/200N				A l'échéance en 200N+1		
		Montants des factures en €	Gain latent	Perte latente	Provision nécessaire	Montants des règlements en €	Gains réels	Pertes réelles
Clients								
Brown	5 600.00	5 400.00		200.00	200.00	5 750.00	150.00	
Yoko	17 600.00	18 000.00	400.00			17 200.00		400.00
Fournisseurs								
Jakson	3 180.00	3 240.00		60.00	60.00	3 420.00		240.00
Yamamoto	11 040.00	10 800.00	240.00			10 560.00	480.00	
Totaux			640.00	260.00	260.00		630.00	640.00

Client BROWN :

5 600.00 € = 5 000.00 \$ x 1.12
5 400.00 € = 5 000.00 \$ x 1.08
200.00 € = 5 600.00 - 5 400.00 => Perte
200.00 € = Provision car perte latente
5 750.00 € = 5 000.00 \$ x 1.15
150.00 € = 5 750.00 - 5 600.00 => Gain

Client YOKO :

17 600.00 € = 2 000 000.00 JPY x 0.0088
18 000.00 € = 2 000 000.00 JPY x 0.0090
400.00 € = 18 000.00 - 17 600.00 => Gain
0.00 € = Pas de provision car gain latent
17 200.00 € = 2 000 000.00 JPY x 0.0086
400.00 € = 17 600.00 - 17 200.00 => Perte

Client JAKSON :

3 180.00 € = 3 000.00 \$ x 1.06
3 240.00 € = 3 000.00 \$ x 1.08
60.00 € = 3 240.00 - 3 180.00 => Perte
60.00 € = Provision car perte latente
3 420.00 € = 3 000.00 \$ x 1.14
240.00 € = 3 420.00 - 3 180.00 => Perte

Client YAMAMOTO :

11 040.00 € = 1 200 000.00 JPY x 0.0092
10 800.00 € = 1 200 000.00 JPY x 0.0090
240.00 € = 11 040.00 - 10 800.00 => Gain
0.00 € = Pas de provision car gain latent
10 560.00 € = 1 200 000.00 JPY x 0.0088
480.00 € = 11 040.00 - 10 560.00 => Gain

Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal Unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
5-févr. 200N	411 707	Clients Ventes de marchandises	Client Brown Facture n° ...	5 600.00	5 600.00
15-mars 200N	411 707	Clients Ventes de marchandises	Client Yoko Facture n° ...	17 600.00	17 600.00
18-sept. 200N	607 401	Achats de marchandises Fournisseurs	Fournisseur Jackson Facture n° ...	3 180.00	3 180.00
15-oct. 200N	607 401	Achats de marchandises Fournisseurs	Fournisseur Yamamoto Facture n° ...	11 040.00	11 040.00
31-déc. 200N	476 411 401	Différences de conversion - ACTIF Clients Fournisseurs	Différences de conversion - Actif	260.00	200.00 60.00
31-déc. 200N	6865 1515	Dotations aux provisions financières Provisions pour pertes de change	Création des provisions 200N	260.00	260.00
31-déc. 200N	411 401 477	Clients Fournisseurs Différences de conversion - PASSIF	Différences de conversion - Passif	400.00 240.00	640.00
31-déc. 200N	1515 7865	Provisions pour pertes de change Reprises sur provisions financières	Annulation des provisions 200N-1	500.00	500.00
Totaux				39 080.00	39 080.00

Bordereau de saisie - Journal Unique - Année 200N+1					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-janv. 200N+1	411 401 476	Clients Fournisseurs Différences de conversion - ACTIF	Extourne des différences de conversion - Actif	200.00 60.00	260.00
1-janv. 200N+1	477 411 401	Différences de conversion - PASSIF Clients Fournisseurs	Extourne des différences de conversion - Passif	640.00	400.00 240.00
12-janv. 200N+1	666 401 512	Pertes de change Fournisseurs Banques	Fournisseur Jackson Ordre de virement n°	240.00 3 180.00	3 420.00
20-févr. 200N+1	512 666 411	Banques Pertes de change Clients	Client Yoko Virement n°	17 200.00 400.00	17 600.00
15-mars 200N+1	512 411 766	Banques Clients Gains de change	Client Brown Virement n°	5 750.00	5 600.00 150.00
29-avr. 200N+1	401 512 766	Fournisseurs Banques Gains de change	Fournisseur Yamamoto Ordre de virement n°	11 040.00	10 560.00 480.00
Totaux				38 710.00	38 710.00

Travail 3.**Tableau d'évaluation du résultat comptable**

Eléments	Charges	Produits
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 000.00
+ PRODUITS FINANCIERS :		
766 Gains réels de change (200N)		800.00
7865 Reprises sur provisions financières (200N-1)		500.00
TOTAL 1		1 300.00
- CHARGES FINANCIERES :		
666 Pertes réelles de change (200N)	900.00	
6865 Dotations aux provisions financières (200N)	260.00	
TOTAL 2	1 160.00	
→ RESULTAT FINANCIER (Total 1 - Total 2)		140.00
→ RESULTAT COMPTABLE		20 140.00

Travail 4.**Tableau d'évaluation du résultat comptable**

Eléments	Charges	Produits
RESULTAT COMPTABLE		20 140.00
+ REINTEGRATIONS :		
Gains latents de change (200N)	640.00	
Dotations aux provisions financières (200N)	260.00	
TOTAL 1	900.00	900.00
- DEDUCTIONS :		
Pertes latentes de change (200N)	260.00	
Reprises sur provisions financières (200N-1)	500.00	
TOTAL 2	760.00	-760.00
→ RESULTAT FISCAL		20 280.00